

**COÛTS DE DISTRIBUTION ET DES  
SERVICES À LA CLIENTÈLE**



---

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE .....</b>	<b>5</b>
1.1	CHARGES D'EXPLOITATION .....	5
1.1.1	<i>Activités de base du Distributeur .....</i>	<i>7</i>
1.1.2	<i>Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques ....</i>	<i>8</i>
1.1.2.1	Critères d'établissement des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques.....	8
1.1.2.2	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers .....	9
1.1.2.3	Éléments spécifiques .....	14
1.1.2.4	Critères de reclassement vers les activités de base et suivi .....	15
1.1.3	<i>Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures .....</i>	<i>17</i>
1.2	AUTRES CHARGES .....	17
1.3	FRAIS CORPORATIFS .....	18
1.4	RENDEMENT DE LA BASE DE TARIFICATION ET CHARGE DE DÉSACTUALISATION .....	18
	<b>ANNEXE A ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>19</b>
	<b>ANNEXE B ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS ET ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE C COÛT DE RETRAITE.....</b>	<b>27</b>
	<b>ANNEXE D PROGRAMME D'INSPECTION ET DE RETRAITEMENT DES POTEAUX (SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-028).....</b>	<b>31</b>
	<b>ANNEXE E MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉPENSE DE MAUVAISES CRÉANCES .....</b>	<b>39</b>



## 1 ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

1 Les coûts de distribution et services à la clientèle du Distributeur s'élèvent à 3 068 M\$  
2 en 2013, en hausse de 32,7 M\$ (1,1 %) comparativement à ceux reconnus par la Régie  
3 pour l'année 2012. Ces coûts se détaillent comme suit :

**TABEAU 1  
COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE (M\$)**

Description	Année historique 2011	2012		Année témoïn 2013	Variation	
		D-2012-024	Année de base		2013 vs D-2012-024	
					\$	%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 232,2</b>	<b>1 267,7</b>	<b>1 295,8</b>	<b>1 438,7</b>	<b>171,0</b>	<b>13,5</b>
Charges brutes directes	1 078,5	1 114,2	1 118,8	1 247,9	133,7	12,0
<i>Masse salariale</i>	730,1	705,6	672,4	764,9	59,3	8,4
<i>Autres charges directes</i>	401,2	446,9	490,4	527,6	80,7	18,1
<i>Récupération de coûts</i>	-52,8	-38,3	-44,0	-44,6	-6,3	-16,4
Charges de services partagés	511,3	521,9	532,4	562,8	40,9	7,8
Coûts capitalisés	-357,6	-368,4	-355,4	-372,0	-3,6	-1,0
<b>Autres charges</b>	<b>946,3</b>	<b>1 045,7</b>	<b>1 029,3</b>	<b>949,5</b>	<b>-96,2</b>	<b>-9,2</b>
Achats de combustible	92,2	83,6	83,6	100,8	17,2	20,6
Amortissement et déclassement	802,3	929,4	897,1	789,9	-139,5	-15,0
Compte d'écarts - Projets majeurs	-0,1	-21,5	-5,4	5,6	27,1	126,0
Taxes	51,9	54,2	54,0	53,2	-1,0	-1,8
<b>Frais corporatifs</b>	<b>30,7</b>	<b>33,4</b>	<b>33,6</b>	<b>36,7</b>	<b>3,3</b>	<b>9,9</b>
<b>Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation</b>	<b>843,2</b>	<b>688,5</b>	<b>661,6</b>	<b>643,1</b>	<b>-45,4</b>	<b>-6,6</b>
Charge de désactualisation	0,0	2,0	1,7	1,8	-0,2	-10,0
Capitaux empruntés	475,9	461,4	438,5	433,9	-27,5	-6,0
Capitaux propres	367,3	225,1	221,5	207,4	-17,7	-7,9
	<b>3 052,4</b>	<b>3 035,3</b>	<b>3 020,3</b>	<b>3 068,0</b>	<b>32,7</b>	<b>1,1</b>

### 1.1 Charges d'exploitation

4 Le Distributeur tient à rappeler que depuis 2008, il a intégré, en réduction de ses coûts,  
5 des gains qui totaliseront 167,5 M\$ en 2013 (voir tableau 4 de la pièce HQD-7,  
6 document 2). Ces gains représentent un cumulatif de 131,7 M\$ en 2012 auquel s'ajoute  
7 l'impact d'une efficacité additionnelle de 35,8 M\$ en 2013. L'ampleur des gains ainsi  
8 réalisés est significative puisqu'ils se cumulent année après année.

1 Pour l'analyse de l'évolution des charges d'exploitation, il est important de distinguer la  
 2 contribution des charges sous le contrôle du Distributeur de celle plus spécifique liée à  
 3 des charges ponctuelles ou hors de son contrôle direct.

**TABLEAU 2**  
**CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**

Description	D-2012-024	Reclassements				D-2012-024 (incluant reclassements)	Année de base 2012	Année témoin 2013	Variation 2013 vs D-2012-024 (incluant reclassements)
		Frais corporatifs et récupération de coûts	Transfert d'éléments spécifiques en activités de base avec FIP	Dépense de mauvaises créances	Subtilisation d'énergie (excluant la dépense de mauvaises créances)				
Activités de base du Distributeur	1 189,9	-71,5		-46,6	4,5	1 076,3	1 056,5	1 076,4	0,0%
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (FIP)			115,5	46,6	-4,5	157,6	207,4	308,3	95,6%
Éléments spécifiques	149,5	-0,2	-115,5			33,8	31,9	48,1	42,3%
Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures						0,0		5,9	
<b>Charges d'exploitation totales</b>	<b>1 339,4</b>	<b>-71,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 267,7</b>	<b>1 295,8</b>	<b>1 438,7</b>	<b>13,5%</b>

4 Le Distributeur a effectué les reclassements suivants aux montants reconnus par la  
 5 Régie en 2012 :

- 6 • tel qu'expliqué à la pièce HQD-4, document 1, le Distributeur propose de ne plus  
 7 présenter les frais corporatifs à titre de charges d'exploitation, mais de les  
 8 présenter sous une rubrique distincte, ce qui représente 33,4 M\$ dont 0,2 M\$  
 9 relatifs aux éléments spécifiques. De plus, le Distributeur propose de présenter la  
 10 rubrique « Récupération de coûts », auparavant incluse dans les revenus autres  
 11 que ventes d'électricité, en réduction des charges d'exploitation (38,3 M\$).
- 12 • un montant de 115,5 M\$ a été transféré des éléments spécifiques à une nouvelle  
 13 catégorie « Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers ».
- 14 • la portion de la dépense de mauvaises créances auparavant incluse dans les  
 15 activités de base du Distributeur a été reclassée à titre d'activités de base avec  
 16 facteurs d'indexation particuliers, tel qu'illustré au tableau 5.
- 17 • le programme spécial visant à contrer la subtilisation d'énergie fait l'objet d'un  
 18 transfert aux activités de base, tel que décrit à la section 1.1.2.4.

19 Le détail des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments  
 20 spécifiques est présenté respectivement aux sections 1.1.1.2. et 1.1.2.3.

### **1.1.1 Activités de base du Distributeur**

1 Respectant la préoccupation de la Régie de limiter la hausse des coûts sous son  
2 contrôle en deçà de l'inflation, l'enveloppe des charges d'exploitation totalise 1 076,4 M\$  
3 pour l'année 2013 soit, le même niveau de charges que le montant reconnu par la  
4 décision D-2012-024. Cette enveloppe permet au Distributeur de couvrir l'ensemble de  
5 ses besoins de base, desquels ressortent les éléments suivants :

- 6 • la progression combinée des charges de 2,5 % en 2013 comparativement à 2,4 %  
7 en 2012. Ce facteur est composé d'une progression de l'ordre de 3,2 % des coûts  
8 découlant des augmentations et progressions salariales et d'une progression des  
9 autres charges à l'inflation de 2 % ;
- 10 • la croissance de ses activités liées aux nouveaux abonnements, avec un impact à la  
11 hausse sur ses charges d'exploitation de l'ordre de 11,2 M\$ ou 1,1 % pour 2013.

12 Ces éléments sont compensés par les mesures suivantes prévues par le Distributeur :

- 13 • des efforts d'amélioration d'efficience visant à produire des gains de l'ordre de  
14 10,5 M\$ pour 2013 découlant d'actions de gestion courante. En 2013, le Distributeur  
15 a fixé sa cible globale d'efficience à 1 % des charges d'exploitation reconnues dans  
16 la décision D-2012-024. Le Distributeur a pris bonne note que la Régie considère la  
17 cible de 1 % comme une cible minimale<sup>1</sup>. À cet égard, il tient à souligner que les  
18 gains générés par cette cible sont d'autant plus importants qu'ils s'ajoutent aux gains  
19 substantiels déjà intégrés et à une efficience additionnelle en 2012, tel que plus  
20 amplement décrit ci-après ;
- 21 • la réalisation de gains supplémentaires de 5 M\$ en 2013 découlant d'actions  
22 structurantes relatives au projet Lecture à distance ;
- 23 • l'intégration exceptionnelle d'une efficience additionnelle de 20,3 M\$, qu'il prévoit  
24 être en mesure de réaliser en 2012. Ainsi, les charges d'exploitation de l'année 2012  
25 ont été ajustées en conséquence pour le calcul de l'enveloppe de charges 2013 (voir  
26 annexe A). Tenant compte des facteurs de croissance des charges, la prise en

---

<sup>1</sup> D-2012-024, page 83, paragraphe 296

1 compte de cette efficience récurrente représente une baisse totale de 20,8 M\$ de  
2 l'enveloppe des charges d'exploitation 2013.

3 Ainsi, pour 2013, la croissance de 37,8 M\$ a été compensée par une efficience  
4 totalisant 35,8 M\$ ainsi qu'une diminution du rendement des fournisseurs de 2 M\$.

### **1.1.2 Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques**

5 Dans un but de raffiner la présentation de ses activités et d'en améliorer le suivi, le  
6 Distributeur propose une nouvelle catégorie qui regroupe des activités, auparavant  
7 présentées en tant qu'éléments spécifiques, qui sont en lien avec les activités de base  
8 du Distributeur mais, qui ne peuvent entrer dans l'enveloppe de base, leur évolution  
9 étant fonction de facteurs d'indexation spécifiques.

10 Cette nouvelle présentation permet de circonscrire les éléments spécifiques qui  
11 regroupent dorénavant les coûts relatifs aux activités ne faisant pas partie des activités  
12 de base du Distributeur et les coûts relatifs aux projets supérieurs à 10 M\$.

#### **1.1.2.1 Critères d'établissement des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques**

13 Les critères qui ont été reconnus par la Régie pour déterminer si un nouveau coût doit  
14 être retenu comme un élément spécifique demeurent les mêmes pour la nouvelle  
15 catégorie Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers. Ces critères sont les  
16 suivants :

- 17 1. Coût hors du contrôle du Distributeur ;
- 18 2. Coût découlant de nouvelles exigences externes telles que lois et obligations de  
19 prise en charge de réseaux ;
- 20 3. Coût extraordinaire ou lié à de nouvelles activités et n'ayant pas été prévu dans les  
21 budgets des années antérieures ;
- 22 4. Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains.

23 De plus, l'élément ne doit pas remplacer des éléments similaires déjà inclus dans les  
24 activités courantes afin d'être accepté et doit respecter le seuil minimal de 5 M\$.



**1.1.2.2 Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers**

1 Le tableau suivant présente les activités de base avec facteurs d'indexation particuliers :

**TABLEAU 3  
ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS (M\$)**

Description	Année historique 2011	D-2012-024 (incluant reclassement)	Année de base 2012	Année témoin 2013	Variation 2013 vs D-2012-024
Coût de retraite	67,3	12,5	12,5	107,4	94,9
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	6,7	8,5	9,2	11,6	3,1
Mesures de sécurité cybernétique	8,9	8,4	8,3	7,9	-0,5
Inspection et retraitement des poteaux de bois	9,4	16,0	12,0	14,8	-1,2
Dépense de mauvaises créances	88,4	68,1	74,7	75,6	7,5
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)		44,1	38,1	35,0	-9,1
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ)			52,6	56,0	56,0
<b>Reclassement vers les activités de base</b>					
Programme spécial visant à contrer la subutilisation d'énergie (excluant la dépense de mauvaises créances)	4,1	4,5	5,0		-4,5
<b>Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (avant reclassement)</b>	<b>184,8</b>	<b>162,1</b>	<b>212,4</b>	<b>308,3</b>	<b>146,2</b>
<b>Reclassement vers les activités de base</b>					
Programme spécial visant à contrer la subutilisation d'énergie (excluant la dépense de mauvaises créances)	-4,1	-4,5	-5,0		4,5
<b>Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers reclassés</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4,5</b>	<b>-5,0</b>		
<b>Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (incluant reclassement)</b>	<b>180,7</b>	<b>157,6</b>	<b>207,4</b>	<b>308,3</b>	<b>150,7</b>

2 La hausse des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers en 2013 par  
 3 rapport au montant reconnu en 2012 est principalement attribuable à l'inclusion d'un  
 4 nouvel élément soit, les coûts relatifs au Bureau de l'efficacité et de l'innovation  
 5 énergétiques (BEIÉ) pour un montant de 56 M\$ ainsi qu'à la hausse de 94,9 M\$ du coût  
 6 de retraite. Les motifs de l'inclusion du BEIÉ à titre de nouvelle activité de base avec  
 7 facteurs d'indexation particuliers sont présentés ci-dessous. Le détail de la hausse du  
 8 coût de retraite est quant à lui présenté au tableau 4. N'eût été de ces deux éléments,  
 9 les coûts relatifs aux activités de base avec facteurs d'indexation particuliers auraient été  
 10 stables.

11 L'annexe B détaille les activités de base avec facteurs d'indexation particuliers par  
 12 rubriques comptables.

1 **Nouvelle activité**

2 **Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ)**

3 Dans sa décision D-2012-021<sup>2</sup>, la Régie a autorisé le Distributeur, à compter du  
4 1<sup>er</sup> janvier 2012, à recouvrer aux charges de l'année les coûts reliés à la contribution  
5 versée au ministère des Ressources naturelles et de la faune pour les activités du BEIÉ  
6 et qui ne se qualifient pas comme coûts d'une immobilisation incorporelle en conformité  
7 avec l'IAS 38. En conséquence, le Distributeur évalue que ces coûts s'élèvent à 56 M\$  
8 pour 2013 et a retenu cet élément sous la base du critère 2 « Coût découlant de  
9 nouvelles exigences externes ».

10 **Activités reconnues à titre d'éléments spécifiques dans les années antérieures**

11 **Coût de retraite**

12 Le tableau suivant détaille le coût de retraite présenté à titre d'activité de base avec  
13 facteurs d'indexation particuliers :

**TABLEAU 4  
COÛT DE RETRAITE (M\$)**

Description	Réel 2011			D-2012-024			Année de base 2012				Année témoin 2013			
	Réel 2011 excluant le compte d'écarts	Compte d'écarts	Réel 2011	D-2012-024 avant disposition du compte d'écarts	Disposition du compte d'écarts 2011 (incluant les intérêts)	D-2012-024	Année de base 2012 avant la disposition du compte d'écarts 2011 et excluant le compte d'écarts 2012	Disposition du compte d'écarts 2011 (incluant les intérêts)	Compte d'écarts 2012	Année de base 2012	Année témoin 2013 avant disposition des comptes d'écarts 2011 et 2012	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2011 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2012 (incluant les intérêts)	Année témoin 2013
<b>Coût de retraite</b>														
Masse salariale	35,4	32,6	68,0	45,8	-31,3	14,5	54,0	-31,3	-8,2	14,5	88,6	-2,6	8,5	94,5
Charges de services partagés	9,8	5,6	15,4	10,7	-6,9	3,8	17,1	-6,9	-6,4	3,8	28,1	1,2	6,6	35,9
Coûts capitalisés	-9,3	-6,8	-16,1	-12,1	6,3	-5,8	-13,6	6,3	1,5	-5,8	-22,2	0,8	-1,6	-23,0
<b>Total - Coût de retraite</b>	<b>35,9</b>	<b>31,4</b>	<b>67,3</b>	<b>44,4</b>	<b>-31,9</b>	<b>12,5</b>	<b>57,5</b>	<b>-31,9</b>	<b>-13,1</b>	<b>12,5</b>	<b>94,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>13,5</b>	<b>107,4</b>
<b>Taux d'actualisation</b>	5,54%			5,54%			5,01%				5,40%			

14 Le coût de retraite d'Hydro-Québec s'appuie sur des évaluations actuarielles réalisées  
15 périodiquement par une firme externe d'actuaire conseils.

16 L'augmentation du coût de retraite (excluant le compte d'écarts) de l'année de base  
17 2012 (57,5 M\$) par rapport au coût réel 2011 (35,9 M\$) et au montant reconnu pour  
18 2012 (44,4 M\$) s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêts à long terme  
19 sur les marchés financiers, plus spécifiquement le taux d'actualisation.

<sup>2</sup> D-2011-021, page 18, paragraphe 79.

1 Le coût de retraite évalué à 94,5 M\$ pour l'année témoin 2013 est en hausse par rapport  
2 au coût reconnu pour 2012 de 44,4 M\$. Cette hausse s'explique en majeure partie par la  
3 baisse de la composante du rendement prévu de l'actif du régime de retraite. Cette  
4 composante a été, en 2012, calculée à partir d'un taux de rendement prévu de l'actif de  
5 6,50 % (déduction faite des frais d'administration) alors qu'elle est calculée, en 2013, à  
6 partir du taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies de 5,40 %.  
7 Cette différence provient de modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*,  
8 qui entrent en vigueur pour les exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>3</sup>.

9 Conformément à la décision D-2011-028<sup>4</sup>, le Distributeur présente les tableaux suivants  
10 à l'annexe C : Composantes du coût de retraite et Hypothèses actuarielles utilisées pour  
11 l'évaluation du coût de retraite.

#### 12 **Stratégie pour la clientèle à faible revenu**

13 Depuis 2009, les ententes personnalisées conclues avec les clients à revenu faible et  
14 modeste ont pratiquement triplé :

- 15     ▪ 2009 : 3 491 ententes
- 16     ▪ 2010 : 4 420 ententes
- 17     ▪ 2011 : 9 956 ententes

18 Cette croissance est notamment due aux différentes mesures mises de l'avant par le  
19 Distributeur, dont l'accessibilité plus grande aux ententes personnalisées et les efforts  
20 d'identification de clients susceptibles d'en bénéficier. Par ailleurs, il faut également  
21 noter que le soutien financier est octroyé une fois que le client a respecté les conditions  
22 de l'entente pendant deux périodes de 12 mois. Ainsi, l'impact financier de 2011 est  
23 essentiellement relatif aux ententes prises en 2009 et 2010 tandis que l'impact pour  
24 2012 est principalement dû aux ententes prises en 2010 et 2011. Le Distributeur entend  
25 maintenir pour les années à venir l'offre nécessaire pour répondre aux besoins de la  
26 clientèle visée.

---

<sup>3</sup> Voir HQD-3, document 2

<sup>4</sup> D-2011-028, page 42, paragraphe 149.

1 Un montant de 9,2 M\$ est donc prévu pour l'année de base 2012, soit 0,7 M\$ de plus  
2 que le montant reconnu, et de 11,6 M\$ pour l'année témoin 2013 dont la presque totalité  
3 (97 % et plus) sert à honorer les engagements que le Distributeur a pris auprès du  
4 nombre grandissant de clients avec lesquels une entente personnalisée a été conclue.

5 Par ailleurs, le Distributeur continue de travailler avec les associations de  
6 consommateurs par le biais de la Table de travail « Associations de consommateurs et  
7 Recouvrement HQD » dans la recherche de solutions, et avec le Groupe de travail  
8 « Ménages à faible revenu - HQD et Groupes du milieu » pour le suivi des pistes de  
9 solution déposées dans le cadre du dossier R-3644-2007<sup>5</sup>.

#### 10 **Mesures de sécurité cybernétique**

11 Afin de poursuivre le programme de sécurité cybernétique entériné par la haute direction  
12 en 2008, le Distributeur prévoit pour 2013, un montant de 7,9 M\$ en provenance du  
13 groupe Technologie pour intégrer de nouvelles applications critiques aux services de  
14 sécurité déjà en place et pour implanter un modèle de gestion des rôles d'affaires dans  
15 l'application de gestion des identités et des accès.

#### 16 **Inspection et retraitement des poteaux de bois**

17 Conformément à la décision D-2011-028<sup>6</sup>, le Distributeur présente à l'annexe D, un bilan  
18 du déploiement de son programme d'inspection systématique et de retraitement des  
19 poteaux.

#### 20 **Dépense de mauvaises créances**

21 L'annexe E présente la méthode d'établissement de la dépense de mauvaises créances  
22 (DMC) basée sur un taux de mauvaises créances variable appliqué aux ventes,  
23 méthode que le Distributeur propose d'implanter dès 2013. Le tableau ci-dessous illustre  
24 la présentation de la dépense selon la méthode actuelle pour les années 2011 et 2012  
25 et selon la méthode proposée pour l'année témoin 2013.

---

<sup>5</sup> R-3644-2007, HQD-14, document 2

<sup>6</sup> D-2011-028, page 85, paragraphe 345

**TABLEAU 5  
DÉPENSE DE MAUVAISES CRÉANCES SELON LA MÉTHODE ACTUELLE (2011 ET 2012)  
ET LA MÉTHODE PROPOSÉE (2013) (M\$)**

	Année historique 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013
<b>Clients grande puissance</b>	<b>2,6</b>			
<b>Éléments spécifiques / Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers</b>	<b>37,9</b>	<b>27,5</b>	<b>35,1</b>	<b>84,6</b>
Subtilisation d'énergie	0,4	0,5	0,5	
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	2,7	6,0	7,0	9,0
Rehaussement de la dépense de mauvaises créances <sup>1</sup>	34,8	21,0	27,6	
Dépense de mauvaises créances				75,6
<i>Clientèle régulière (résidentielle, commerciale et affaires)<sup>1</sup></i>				73,8
<i>Autres<sup>2</sup></i>				1,8
<b>Enveloppe de base</b>	<b>50,6</b>	<b>46,6</b>	<b>46,6</b>	
<i>Clientèle régulière (résidentielle, commerciale et affaires)<sup>1</sup></i>	46,1	45,4	45,4	
Autres	4,5	1,2	1,2	
<b>Total de la dépense de mauvaises créances</b>	<b>91,1</b>	<b>74,1</b>	<b>81,7</b>	<b>84,6</b>

<sup>1</sup> Éléments couverts par la nouvelle méthode d'établissement de la DMC

<sup>2</sup> Incluant la subtilisation d'énergie

1 **Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

2 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les coûts du PGEÉ qui ne se qualifient pas comme coûts  
 3 d'une immobilisation incorporelle sont recouverts dans les revenus requis de l'année. En  
 4 2013, ces coûts s'élèvent à 35 M\$, soit une diminution de 9,1 M\$ par rapport au montant  
 5 reconnu en 2012. Les coûts prévus pour l'année de base 2012 présentent quant à eux  
 6 une baisse de 6 M\$ par rapport au montant reconnu en 2012 de 44,1 M\$. La révision du  
 7 budget 2012 ainsi que le budget 2013 sont présentés respectivement aux sections 2 et 3  
 8 de la pièce HQD-8, document 8. Le tableau A-2 présente les portions charges et  
 9 investissements de ces budgets pour les différents programmes.

### 1.1.2.3 Éléments spécifiques

1 Le tableau 6 présente les éléments spécifiques :

**TABLEAU 6  
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES (M\$)**

Description	Année historique 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013	Variation 2013 vs D-2012-024
Électrification du transport collectif	0,6	1,4	1,4	1,4	0,0
Automatisation du réseau	7,7	8,8	8,8	9,0	0,2
Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution	0,7				0,0
Mise à niveau du progiciel GE Smallworld	0,1				0,0
Optimisation des systèmes clientèles (Migration majeure SIC)		23,6	21,7	5,0	-18,6
Lecture à distance - Phase 1				32,7	32,7
<b>Total - Éléments spécifiques</b>	<b>9,1</b>	<b>33,8</b>	<b>31,9</b>	<b>48,1</b>	<b>14,3</b>

2 La hausse des éléments spécifiques en 2013 par rapport au montant reconnu en 2012  
3 est attribuable à l'inclusion du projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1, à titre de  
4 nouvel élément spécifique, pour 32,7 M\$. Cette hausse est atténuée par une diminution  
5 des coûts de l'élément Optimisation des systèmes clientèles de 18,6 M\$.

6 L'annexe B détaille les éléments spécifiques par rubriques comptables.

#### 7 **Nouvel élément spécifique**

#### 8 **Lecture à distance – Phase 1**

9 Le Distributeur retient ce projet en tant qu'élément spécifique sur la base du critère 4  
10 « Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains ».

11 Le Distributeur a versé à ses charges d'exploitation 2013, le solde du compte d'écarts  
12 hors base composé de 2 M\$ de charges pour 2010, de 1,5 M\$ pour 2011 et de 8 M\$  
13 pour 2012 (voir HQD-8, document 7). En y ajoutant 20,5 M\$ de coûts spécifiques à  
14 l'année 2013 ainsi que 0,7 M\$ d'intérêts relatifs au compte d'écarts, les charges 2013  
15 pour ce projet s'élèvent à 32,7 M\$.

1 **Éléments spécifiques reconnus dans les années antérieures**

2 **Électrification du transport collectif**

3 Conformément à ses orientations stratégiques 2009-2013, Hydro-Québec poursuit son  
4 engagement visant à encourager l'électrification des transports collectifs au Québec.

5 L'année 2013 sera marquée par la continuité des projets entamés en 2012, comme celui  
6 de l'étude de faisabilité du tramway de la ville de Québec, celui de l'étude d'implantation  
7 d'un réseau de trolleybus à Montréal, et celui des projets d'essais et de démonstration  
8 d'autobus électriques à Laval, à Montréal et à Longueuil. Le Distributeur participe  
9 activement à titre de partenaire de ces projets.

10 En fonction des conclusions des études, le Distributeur sera en mesure de quantifier  
11 l'ampleur de sa contribution financière à la réalisation de ces projets. Ces coûts seront  
12 alors soumis à la Régie selon le cadre réglementaire applicable.

13 **Automatisation du réseau**

14 Les charges d'exploitation prévues en 2013 s'inscrivent dans la continuité du projet  
15 d'investissement autorisé par la Régie. Le Distributeur prévoit soumettre une  
16 reclassification de cet élément dans ses activités de base lorsque la stabilité des coûts  
17 sera constatée sur une période de deux années de données réelles.

18 **Optimisation des systèmes clientèles (OSC)**

19 La révision du calendrier d'implantation du projet autorisé par la Régie dans sa décision  
20 D-2011-058 prévoit une mise en service à la fin décembre 2012. En 2013, des efforts  
21 seront déployés afin de maintenir les niveaux de services durant la période de  
22 stabilisation des systèmes et l'habilitation des ressources touchées par les  
23 changements.

**1.1.2.4 Critères de reclassement vers les activités de base et suivi**

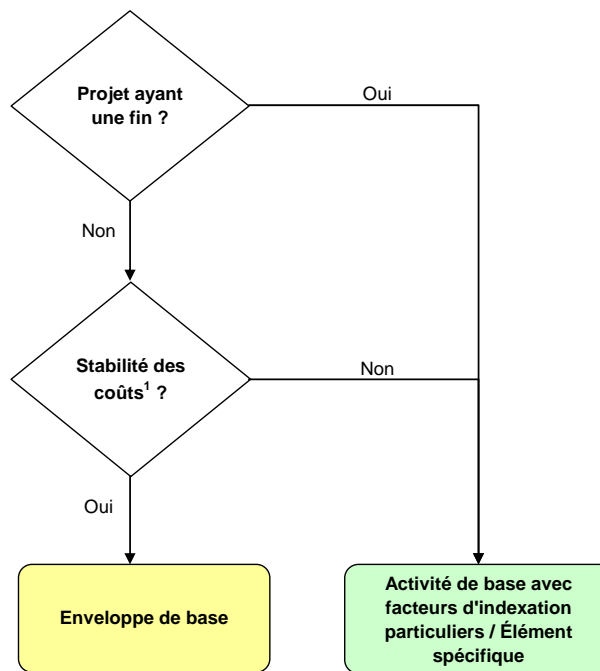
24 Le graphique 1 présente les critères de reclassification des activités de base avec  
25 facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques vers les activités de base  
26 du Distributeur. Dans sa décision D-2011-028<sup>7</sup>, la Régie demandait au Distributeur de

---

<sup>7</sup> D-2011-028, page 87

1 faire la démonstration de la stabilité des coûts sur la base d'au moins deux années de  
2 données réelles avant de soumettre une reclassification. À cet effet, le Distributeur  
3 demande le reclassement du programme spécial visant à contrer la subtilisation  
4 d'énergie. En effet, en excluant la portion de la dépense de mauvaises créances  
5 maintenant présentée à titre d'activité de base avec facteurs d'indexation particuliers, ce  
6 programme présente des coûts, stables depuis 2 ans, soit 4,3 M\$ en 2010 et 4,1 M\$ en  
7 2011.

**GRAPHIQUE 1**  
**CRITÈRES DE RECLASSIFICATION DES ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS ET DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES VERS LES ACTIVITÉS DE BASE DU DISTRIBUTEUR**



<sup>1</sup> Stabilité des coûts sur la base d'au moins deux années réelles

8 Conformément à la décision D-2012-024<sup>8</sup>, le Distributeur présente le suivi des éléments  
9 ayant été reclassés vers la rubrique « Activités de base » :

<sup>8</sup> D-2012-024, paragraphe 347



**TABLEAU 7**  
**ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS ET DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS AUX ACTIVITÉS DE BASE (M\$)**

Description	Année historique 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013	Variation 2013 vs D-2012-024
<b>Éléments reclassés en 2011</b>					
Gestion des cours d'entreposage de poteaux	1,8	2,0	2,0	2,0	0,0
Entretien préventif systématique et réhabilitation des ouvrages civils	2,2	4,2	2,4	2,8	-1,4
<b>Éléments reclassés en 2013</b>					
Programme spécial visant à contrer la subutilisation d'énergie (excluant la dépense de mauvaises créances)	4,1	4,5	5,0	5,1	0,6
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>10,7</b>	<b>9,4</b>	<b>9,9</b>	<b>-0,8</b>

### **1.1.3 Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures**

1 Conformément aux modalités de disposition proposées à la pièce HQD-3, document 2,  
 2 section 2.2.1, le Distributeur dispose du compte d'écarts – Pannes majeures aux  
 3 revenus requis 2013 pour un montant de 5,9 M\$. Cet écart est constitué de 5,4 M\$  
 4 représentant l'excédent sur le seuil de 16 M\$ du coût des pannes majeures pour l'année  
 5 2011 auquel s'ajoutent des intérêts de 0,1 M\$ pour 2011 et de 0,4 M\$ pour 2012, tel que  
 6 présenté à la pièce HQD-8, document 7, section 10.

### **1.2 Autres charges**

7 Les autres charges passent de 1 045,7 M\$, montant reconnu en 2012 dans la décision  
 8 D-2012-024, à 949,5 M\$ en 2013, soit une diminution de 96,2 M\$. La pièce HQD-7,  
 9 document 11 explique en détail cette variation.

### 1.3 Frais corporatifs

**TABLEAU 8  
FRAIS CORPORATIFS (M\$)**

Description	Année historique 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013	Variation 2013 vs D-2012-024
Frais corporatifs excluant la portion relative au coût de retraite et le compte d'écarts	28,6	33,2	33,4	33,7	0,5
Portion relative au coût de retraite	1,1	1,3	1,6	2,6	1,3
Compte d'écarts - Coût de retraite	1,0	-1,1	-1,4	0,4	1,5
<b>Total</b>	<b>30,7</b>	<b>33,4</b>	<b>33,6</b>	<b>36,7</b>	<b>3,3</b>

1 Les frais corporatifs totalisent 36,7 M\$ en 2013 comparativement au montant reconnu  
 2 de 33,4 M\$ par la décision D-2012-024, soit une augmentation de 3,3 M\$. Si on exclut la  
 3 portion relative au coût de retraite ainsi que le compte d'écarts, les frais corporatifs  
 4 auraient montré une hausse de 0,5 M\$, soit 1,5 %. La pièce HQD-7, document 10  
 5 présente les frais corporatifs d'Hydro-Québec et du Distributeur excluant le compte  
 6 d'écarts.

### 1.4 Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation

7 Le rendement de la base de tarification passe de 688,5 M\$ selon la décision  
 8 D-2012-024 pour 2012 à 643,1 M\$ en 2013, soit une baisse de 45,4 M\$. Cette  
 9 diminution est attribuable à la baisse du taux de rendement sur la base de tarification  
 10 (voir HQD-2, document 3.1) compensée partiellement par la hausse du solde moyen de  
 11 la base de tarification (voir HQD-8, document 1). En ce qui a trait à la charge de  
 12 désactualisation, le Distributeur présente à la pièce HQD-3, document 2, section 4, le  
 13 traitement qu'il propose d'appliquer.

**ANNEXE A**

**ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE**

**DES CHARGES D'EXPLOITATION**



**ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**

	Établissement de l'enveloppe
	Année témoin 2013
<b>Enveloppe des charges d'exploitation - D-2012-024 (selon tableau 2)</b>	<b>1 076,3</b>
<b>Élément de conciliation</b>	
- Rendement des fournisseurs	-7,4
<b>Efficienc additionnelle 2012 maintenue en 2013</b>	<b>-20,3</b>
<b>Charges d'exploitation pour établissement de l'enveloppe</b>	<b>1 048,6</b>
<b>Démarche de planification</b>	
Facteur de progression combiné des charges de 2,5 %	26,6
Gains d'efficienc - Actions de gestion courante (cible de 1 %)	-10,5
Gains découlant d'actions structurantes	-5,0
Facteur de croissance des activités liés aux nouveaux abonnements	<u>11,2</u>
	<b>22,3</b>
<b>Élément de conciliation</b>	
+ Rendement des fournisseurs	5,5
<b>Enveloppe des charges d'exploitation - Année témoin 2013</b>	<b>1 076,4</b>

1 Le Distributeur rappelle qu'il établit sa cible budgétaire à partir des charges d'exploitation  
2 excluant le rendement des fournisseurs dont il vise à maintenir la croissance à un niveau  
3 s'approchant de l'inflation.

4 Par ailleurs, le Distributeur a établi l'enveloppe de ses charges d'exploitation 2013 à  
5 partir du montant de charges d'exploitation 2012 reconnu dans la décision D-2012-024  
6 et ajusté d'une efficienc additionnelle prévue de 20,3 M\$ en 2012. N'eut été de  
7 l'intégration de cette efficienc, l'enveloppe des charges d'exploitation aurait été de  
8 1 097,2 M\$, soit 20,8 M\$ supérieurs au montant établi.

9 Enfin, dans la décision D-2012-024<sup>9</sup>, la Régie demandait au Distributeur d'ajuster le  
10 facteur de croissance des activités liées aux nouveaux abonnements en tenant compte  
11 d'une proportion de 25 % de coûts fixes pour l'année témoin 2012. À ce sujet, le  
12 Distributeur réitère que le modèle paramétrique utilisé pour établir l'enveloppe des  
13 charges d'exploitation s'inspire des formules issues de la réglementation incitative,  
14 lesquelles comprennent généralement un facteur de croissance reconnu intégralement,

<sup>9</sup> D-2012-024, page 84, paragraphe 305

1 et ce, malgré la présence implicite de coûts fixes à court terme. Il note en outre que,  
2 dans ces formules, c'est en général le facteur de productivité qui permet d'intégrer  
3 l'ensemble des réductions de coûts visées, ce qui évite d'avoir à distinguer la part  
4 résultant d'efforts spécifiques de celle qui découle d'économies d'échelle éventuelles.  
5 Par conséquent, le Distributeur recourt, pour 2013, au facteur de croissance des  
6 activités liées aux nouveaux abonnements dans son intégralité.

**ANNEXE B**

**ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION**

**PARTICULIERS ET ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES**





	Année historique (en millions de dollars)													Total
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques						
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	BEIÉ	Transport collectif	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	OSC	LAD	
<b>Charges d'exploitation</b>	67,3	6,7	8,9	9,4	88,4	0,0	0,0	0,6	7,7	0,7	0,1	0,0	0,0	189,8
<b>Charges brutes directes</b>	68,0	5,2	0,0	9,2	88,4	0,0	0,0	0,5	4,8	0,5	0,1	-5,8	1,4	172,3
<i>Masse salariale</i>														
<i>Masse salariale</i>	35,4	2,4		0,3					4,3	0,5		1,0	3,2	47,1
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	32,6													32,6
<i>Autres charges directes</i>														
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>									0,1					0,1
<i>Services externes</i>														
<i>Services professionnels</i>		0,1		8,8							0,1			9,0
<i>Autres</i>								0,5				0,2		0,7
<i>Mauvaises créances</i>					88,4									91,1
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>		2,7												0,0
<i>CFR - Projets majeurs</i>												-7,0	-1,8	-8,8
<i>Stock, achats, locations et autres</i>				0,1					0,4					0,5
<b>Charges de services partagés</b>	15,4	1,5	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	3,8	0,2	0,0	5,8	1,8	37,5
<i>Charges de services partagés</i>	9,8	1,5	8,9					0,1	3,8	0,2		5,8	1,8	31,9
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	5,6													5,6
<b>Coûts capitalisés</b>	-16,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,9	0,0	0,0	0,0	-3,2	-20,0
<i>Coûts capitalisés</i>	-9,3			0,2					-0,9				-3,2	-13,2
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-6,8													-6,8

	D-2012-024 (en millions de dollars)													Total
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques						
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	BEIÉ	Transport collectif	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	OSC	LAD	
<b>Charges d'exploitation</b>	12,5	8,5	8,4	16,0	68,1	44,1	0,0	1,4	8,8	0,0	0,0	23,6	0,0	191,4
<b>Charges brutes directes</b>	14,5	8,5	0,0	16,0	68,1	36,0	0,0	1,4	5,0	0,0	0,0	17,7	8,1	175,3
<i>Masse salariale</i>														
<i>Masse salariale</i>	45,8	1,7		1,0		6,3		0,6	4,3			1,1	8,0	68,8
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-31,3													-31,3
<i>Autres charges directes</i>														
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>									0,1					0,1
<i>Services externes</i>														
<i>Services professionnels</i>		0,4		15,0					0,2					15,6
<i>Autres</i>		0,4				29,7		0,8				0,5	12,9	44,3
<i>Mauvaises créances</i>		6,0			68,1									74,1
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>														0,0
<i>CFR - Projets majeurs</i>												16,1	-13,2	2,9
<i>Stock, achats, locations et autres</i>									0,4				0,4	0,8
<b>Charges de services partagés</b>	3,8	0,0	8,4	0,0	0,0	8,1	0,0	0,0	4,4	0,0	0,0	5,9	0,0	30,6
<i>Charges de services partagés</i>	10,7		8,4			8,1			4,4			5,9		37,5
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-6,9													-6,9
<b>Coûts capitalisés</b>	-5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	-8,1	-14,5
<i>Coûts capitalisés</i>	-12,1								-0,6				-8,1	-20,8
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	6,3													6,3

Année de base 2012 (en millions de dollars)														
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques						Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cybernétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	BEIÉ	Transport collectif	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	OSC	LAD	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>12,5</b>	<b>9,2</b>	<b>8,3</b>	<b>12,0</b>	<b>74,7</b>	<b>38,1</b>	<b>52,6</b>	<b>1,4</b>	<b>8,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>21,7</b>	<b>0,0</b>	<b>239,3</b>
<b>Charges brutes directes</b>	<b>14,5</b>	<b>8,5</b>	<b>0,0</b>	<b>12,0</b>	<b>74,7</b>	<b>30,0</b>	<b>52,6</b>	<b>1,4</b>	<b>4,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>16,0</b>	<b>4,0</b>	<b>218,3</b>
<i>Masse salariale</i>														
<i>Masse salariale</i>	54,0	1,3		0,4		6,3			3,9			2,5	3,9	72,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-39,5													-39,5
<i>Autres charges directes</i>														
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>				0,1					0,1					0,2
<i>Services externes</i>														
<i>Services professionnels</i>		0,2		11,5		23,7		1,4	0,1			3,5		40,4
<i>Autres</i>													8,0	8,0
<i>Mauvaises créances</i>		7,0			74,7									81,7
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>												0,1	0,1	0,2
<i>CFR - Projets majeurs</i>												9,9	-8,0	1,9
<i>Stock, achats, locations et autres</i>							52,6		0,5					53,1
<b>Charges de services partagés</b>	<b>3,8</b>	<b>0,7</b>	<b>8,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,7</b>	<b>0,0</b>	<b>31,4</b>
<i>Charges de services partagés</i>	17,1	0,7	8,3			8,1			4,8			5,7		44,7
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-13,3													-13,3
<b>Coûts capitalisés</b>	<b>-5,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>-10,4</b>
<i>Coûts capitalisés</i>	-13,6								-0,6				-4,0	-18,2
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	7,8													7,8

Année témoin 2013 (en millions de dollars)														
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques						Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cybernétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	BEIÉ	Transport collectif	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	OSC	LAD	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>107,4</b>	<b>11,6</b>	<b>7,9</b>	<b>14,8</b>	<b>75,6</b>	<b>35,0</b>	<b>56,0</b>	<b>1,4</b>	<b>9,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,0</b>	<b>32,7</b>	<b>356,4</b>
<b>Charges brutes directes</b>	<b>94,5</b>	<b>10,8</b>	<b>0,0</b>	<b>14,8</b>	<b>75,6</b>	<b>27,9</b>	<b>56,0</b>	<b>1,4</b>	<b>3,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>	<b>30,4</b>	<b>318,2</b>
<i>Masse salariale</i>														
<i>Masse salariale</i>	88,6	1,6		0,3		6,6			3,2			1,8	9,0	111,1
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	5,9													5,9
<i>Autres charges directes</i>														
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>				0,1					0,1				0,3	0,5
<i>Services externes</i>														
<i>Services professionnels</i>		0,2		14,4		21,3		1,4	0,1			1,1		38,5
<i>Autres</i>													5,2	5,2
<i>Mauvaises créances</i>		9,0			75,6									84,6
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>													3,6	3,6
<i>Compte d'écarts - Projets majeurs</i>													12,2	12,2
<i>Stock, achats, locations et autres</i>							56,0		0,5				0,1	56,6
<b>Charges de services partagés</b>	<b>35,9</b>	<b>0,8</b>	<b>7,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>10,8</b>	<b>69,3</b>
<i>Charges de services partagés</i>	28,1	0,8	7,9			6,7			5,1			2,1	10,8	61,5
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	7,8													7,8
<b>Coûts capitalisés</b>	<b>-23,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-8,5</b>	<b>-31,1</b>
<i>Coûts capitalisés</i>	-22,2					0,4							-8,5	-30,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-0,8													-0,8

**ANNEXE C**  
**COÛT DE RETRAITE**



**TABLEAU 1**  
**COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE (M\$)**

	Réel 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013 <sup>1</sup>
	PCGR	IFRS	IFRS	IFRS
Coût des services rendus	281	276	327	309
Frais d'administration	51	37	s/o	7
Intérêts sur les obligations	823	816	841	890
Rendement prévu des actifs	(1 016)	(981)	(977)	(893)
Amortissement de l'actif transitoire	(152)	s/o	s/o	s/o
Amortissement de la perte actuarielle nette	86	s/o	s/o	s/o
Amortissement du coût des services passés	50	s/o	s/o	s/o
Coût de retraite d'Hydro- Québec	123	148	191	313
Quote-part du Distributeur	35,4	45,8	54,0	88,6

<sup>1</sup> À compter de 2013, le coût de retraite est évalué en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 19 révisée.

**TABLEAU 2**  
**HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DU COÛT DE RETRAITE**

	Réel 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013
	PCGR	IFRS	IFRS	IFRS
Taux d'actualisation <sup>1</sup>	5,54 %	5,54 %	5,01 %	5,40 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,75 %	6,75 %	6,50 % <sup>2</sup>	5,40 %
Taux de croissance des salaires	2,60 %	2,73 %	2,61 %	2,72 %

<sup>1</sup> Basé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date d'évaluation pour des obligations corporatives de qualité AA/AAA tel que déterminé par la filiale PC Bond du Groupe TSX.

<sup>2</sup> Taux de rendement prévu de l'actif (6,75 %) net des frais de gestion et d'administration (0,25 %).



**ANNEXE D**

**PROGRAMME D'INSPECTION ET**

**DE RETRAITEMENT DES POTEAUX**

**(SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-028)**





1 **CONTEXTE**

2 Conformément à la décision D-2011-028<sup>10</sup>, le Distributeur présente un bilan de son  
3 programme d'inspection et de retraitement des poteaux mis en œuvre en 2009.

4 Dans sa demande R-3677-2008<sup>11</sup>, le Distributeur a démontré le bien-fondé d'un  
5 programme d'inspection et de retraitement des poteaux permettant une optimisation de  
6 ses stratégies de maintenance et de remplacement des poteaux. En plus d'accroître la  
7 connaissance de l'état du parc des poteaux, principal actif du réseau aérien, la mise en  
8 place de cette activité devait permettre à terme au Distributeur de prolonger leur durée  
9 de vie et conséquemment, d'optimiser le niveau d'investissement.

10 **ÉVOLUTION DU PROGRAMME**

11 En 2012, le Distributeur poursuit la quatrième année de son programme d'inspection et  
12 de retraitement des poteaux. Depuis le début de ce dernier, les paramètres ont évolué  
13 en fonction à la fois de l'amélioration de la connaissance du parc de poteaux et de  
14 l'expérience acquise, mais surtout suite à l'utilisation de l'outil d'aide à la décision en  
15 maintenance (« ODEMA »).

16 ODEMA permet une optimisation des stratégies associées à la gestion de l'actif, à  
17 savoir l'inspection, la maintenance et le renouvellement des équipements sur la base  
18 de la disponibilité des données requises. Depuis quelques années, les données  
19 acquises par le biais des inspections de poteaux ont permis d'établir une démographie  
20 et une courbe de survie fiables de cet actif.

21 Les résultats des simulations permettent au Distributeur d'établir la stratégie optimale  
22 de maintenance qui détermine le cycle d'inspection de poteaux et le moment de leur  
23 remplacement compte tenu des caractéristiques du parc.

24 Initialement, le Distributeur prévoyait inspecter 90 000 poteaux par année selon les  
25 données d'âge estimé à l'époque<sup>12</sup>. Pour les trois années subséquentes, cette  
26 volumétrie annuelle de poteaux à inspecter a évolué au fur et à mesure de

---

<sup>10</sup> D-2011-028, page 85, paragraphe 345

<sup>11</sup> R-3677-2008, HQD-7, document 3, annexe A, page 5 de 19

<sup>12</sup> R-3677-2008, HQD-7 Document 3, Annexe A, page 10 de 19

1 l'amélioration de la précision des données de démographie du parc. Ces ajustements  
2 ont été réalisés sur la base de l'inspection des poteaux de plus de 20 ans seulement.

3 Ainsi, à la lumière des données obtenues et des analyses réalisées depuis quatre ans  
4 sur la démographie et la durée de vie des poteaux, le Distributeur a démontré qu'il était  
5 plus efficace d'inspecter systématiquement tous les poteaux, nonobstant leur âge.  
6 ODEMA a optimisé le processus de maintenance en démontrant que le risque était  
7 mieux contrôlé en utilisant un temps de cycle d'inspection de 10 ans et ce, pour tous  
8 les poteaux.

9 Le protocole de réalisation a donc été revu sur cette base en prévoyant que tous les  
10 poteaux soient inspectés et leurs données relevées. Le volume annuel de poteaux à  
11 inspecter sera donc rehaussé à 180 000 poteaux à partir de 2013. À noter que les  
12 poteaux de plus de 20 ans sont sondés et, au besoin, retraités. Ceux d'entre eux  
13 présentant des signes de dégradation sont identifiés et leur remplacement est planifié  
14 en fonction du niveau de risque associé à leur condition.

15 Le Distributeur tient à préciser que l'augmentation du nombre de poteaux à inspecter  
16 annuellement ne se traduira pas par une augmentation des coûts du programme. En  
17 effet, la période de rodage du programme étant terminée et les processus stabilisés, le  
18 Distributeur a pu négocier des contrats pour trois ans, dont le coût unitaire de 82 \$ est  
19 inférieur au coût en vigueur au début du programme.

20 Le tableau suivant présente l'évolution de déploiement du programme d'inspection des  
21 poteaux :

**TABLEAU 1  
AJUSTEMENT DE LA VOLUMÉTRIE ET DU COÛT DU PROGRAMME**

		2010	2011	2012	2013	2014
<b>R-3740-2010</b>	Volume de poteaux	70 000	115 000	125 000	130 000	130 000
	Coût total (M\$)	7,5	12,0	13,0	13,5	13,5
<b>R-3776-2011</b>	Volume de poteaux		120 000	150 000	150 000	150 000
	Coût total (M\$)		12,0	16,0	16,3	16,6
<b>R-3814-2012</b>	Volume de poteaux			150 000	180 000	180 000
	Coût total (M\$)			16,0	14,8	14,8

1 **RETRAITEMENT DES POTEAUX**

2 Lorsque le Distributeur a amorcé son programme d'inspection et de retraitement de  
3 poteaux, il avait alors estimé que le retraitement d'un poteau prolongerait sa durée de  
4 vie technique d'une période comprise entre 7 et 10 ans.<sup>13</sup>

5 Le Distributeur a commencé les premiers retraitements depuis peu. Cette période de  
6 trois ans ne saurait être considérée comme suffisante pour confirmer la prolongation de  
7 la durée de vie, d'autant plus que la durée de vie additionnelle d'un poteau soumis au  
8 retraitement est tributaire de plusieurs facteurs, notamment l'âge de ce dernier.

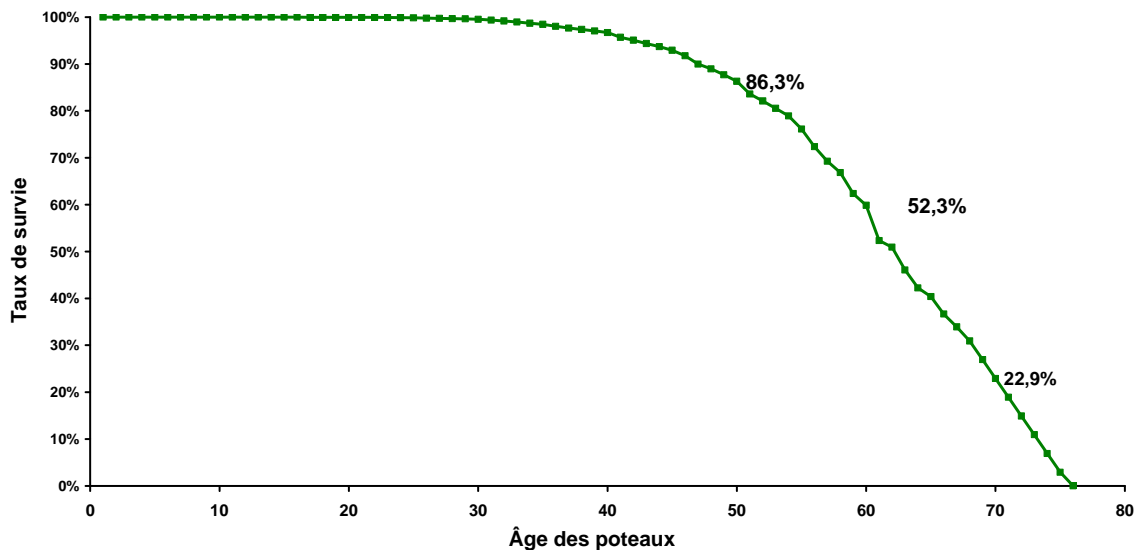
9 Des analyses sont en cours afin de valider le prolongement de durée de vie suite au  
10 retraitement. Les conclusions permettront de raffiner les prévisions d'investissements à  
11 long terme.

<sup>13</sup> R-3677-2008, HQD-7, document 3, annexe A, page 9

1 **IMPACT SUR LA STRATÉGIE DE RENOUVELLEMENT**

2 L'acquisition des données depuis le début du programme d'inspection a permis d'établir  
3 la courbe de survie des poteaux du parc du Distributeur, telle qu'illustrée au graphique  
4 1. La courbe démontre que la probabilité de défaillance s'accélère lorsque l'âge du  
5 poteau est de plus de 60 ans.

**GRAPHIQUE 1  
TAUX DE SURVIE DES POTEAUX**



6 En fonction des résultats des simulations réalisées avec ODEMA et sur la base de ces  
7 données, le Distributeur a revu la stratégie de maintenance de cet actif. Ainsi, il prévoit  
8 dorénavant remplacer ses poteaux lorsqu'ils atteignent l'âge de 60 ans. Le recours à  
9 cette stratégie sur le parc du Distributeur, dont l'âge moyen est de 26,2 ans, permettra  
10 de contenir la volumétrie de remplacement de poteaux sur un horizon de 20 à 30 ans.

11 Le Distributeur précise qu'il remplace des poteaux non seulement dans le cadre de son  
12 programme d'inspection, mais également dans le cadre de ses projets de  
13 renouvellement d'équipements. Les simulations réalisées à l'aide de ODEMA indiquent  
14 qu'une quantité de 8 000 poteaux devra être remplacée annuellement à partir de 2015.

1 Cet ajustement à la stratégie permettra un nivellement des investissements et assurera  
2 un risque acceptable. Le Distributeur précise également que ces investissements  
3 s'inscrivent dans le cadre de l'augmentation des investissements en pérennité du  
4 réseau déjà présentée lors des précédents dossiers tarifaires<sup>14</sup>.

5 **CONCLUSION**

6 Le Distributeur considère que le programme d'inspection de poteaux a atteint un niveau  
7 de maturité. L'amélioration de la connaissance du parc de poteaux conjuguée à  
8 l'utilisation de ODEMA ont permis de faire évoluer le programme d'inspection et  
9 d'établir une stratégie optimale pour la maintenance de cet actif.

---

<sup>14</sup> À partir du dossier tarifaire R-3610-2006, HQD-14, document 1, Annexe 1



**ANNEXE E**

**MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉPENSE DE**

**MAUVAISES CRÉANCES**





1 **CONTEXTE**

2 Dans le dossier tarifaire R-3776-2011<sup>15</sup>, le Distributeur constatant l'endettement accru  
3 de ses différentes clientèles et le vieillissement de ses comptes à recevoir, a proposé  
4 d'analyser la possibilité d'introduire, dès 2013, une nouvelle méthode d'établissement de  
5 la dépense de mauvaises créances (DMC) qui permette de mieux saisir l'impact des  
6 cycles économiques sur l'endettement des clients.

7 Le Distributeur présente la nouvelle méthode qu'il propose d'implanter à compter de  
8 l'année 2013.

9 **COMPARAISON DES MÉTHODES**

10 **Méthode actuelle**

11 Selon la méthode actuelle, la DMC est composée d'une enveloppe de base et de trois  
12 éléments spécifiques : la subtilisation d'énergie, la stratégie pour la clientèle à faible  
13 revenu et le rehaussement de la dépense de mauvaises créances. Elle est établie  
14 comme suit :

- 15 • Enveloppe de base : selon la formule paramétrique
- 16 • Rehaussement de la dépense de mauvaises créances : sur une base spécifique  
17 et révisé annuellement (comme la subtilisation d'énergie et la stratégie pour la  
18 clientèle à faible revenu).

19 L'analyse de la DMC montre que faire évoluer cette dernière en fonction des facteurs de  
20 croissance des charges amène des résultats non représentatifs de la réalité. En effet, la  
21 DMC n'a pas le même profil de croissance que les autres charges d'exploitation. De  
22 surcroît, l'inducteur des coûts de la DMC est le même pour les portions « Enveloppe de  
23 base » et « Rehaussement de la DMC ». En conséquence, la DMC devrait être traitée  
24 comme un tout.

---

<sup>15</sup> HQD-7, document 1, page 16

1 **Méthode proposée**

2 La nouvelle méthode proposée consiste à appliquer un taux de dépenses de mauvaises  
3 créances sur les ventes prévues (excluant les ventes des clients grandes entreprises).  
4 Ce taux prend en compte l'expérience passée et les stratégies de recouvrement mises  
5 de l'avant par le Distributeur. La nouvelle méthode ne s'applique ni à la stratégie pour la  
6 clientèle à faible revenu, ni à la subtilisation d'énergie. La nouvelle approche repose sur  
7 le fait que la DMC est en lien direct avec le contexte économique qui se reflète dans le  
8 niveau des ventes, lequel représente donc un meilleur inducteur. De plus, l'application  
9 de cette méthode, année après année, permettra d'une part, de mieux évaluer les  
10 impacts des cycles économiques et de l'endettement des clients et d'autre part,  
11 d'évaluer la performance du Distributeur en tenant compte des ventes ayant généré les  
12 créances et la DMC.

13 Le Distributeur tient cependant à souligner que la méthode proposée tout comme la  
14 méthode actuelle, sert à l'établissement de la dépense de mauvaises créances à des  
15 fins prévisionnelles. Elle n'est toutefois pas liée à la méthode d'établissement du risque  
16 de crédit associé aux comptes débiteurs du Distributeur et comptabilisé dans ses  
17 résultats réels. En effet, en mode réel, la dépense est établie en fonction des comptes à  
18 recevoir totaux et est associée à l'évaluation faite par le Distributeur des risques de non-  
19 recouvrement.

20 **Calcul de la dépense de mauvaises créances**

21 La dépense de mauvaises créances est présentée dans le tableau suivant :

**TABLEAU 1  
DÉPENSE DE MAUVAISES CRÉANCES ET TAUX DE DMC SUR LES VENTES**

	Année historique 2011	D-2012-024	Année de base 2012	Année témoin 2013
Ventes clientèle régulière (résidentielle, commerciale et affaires) (en M\$)	7 728	8 214	7 892	8 122
Dépense de mauvaises créances (en M\$)	80,9	66,4	73,0	73,8
Taux de la dépense de mauvaises créances	1,05%	0,81%	0,92%	0,91%

1 Considérant l'évolution des ventes (établies sur la base de quatre mois réels et de huit  
2 mois projetés), sensiblement du même niveau que celles observées en 2011, le  
3 Distributeur anticipe pouvoir améliorer le taux de DMC prévu des années à venir grâce à  
4 sa stratégie d'intervention pour recouvrer les comptes en souffrance. En 2011, le  
5 Distributeur a déployé des efforts importants de recouvrement afin de rajeunir les  
6 inventaires, et ces efforts ont permis de maintenir les comptes à recevoir âgés de 120  
7 jours et moins sous le niveau du 31 décembre 2008. Cette stratégie d'intervention est  
8 poursuivie en 2012 et vise plus particulièrement les comptes de 120 jours et plus. Cette  
9 stratégie devrait permettre au Distributeur d'améliorer le taux de dépenses de  
10 mauvaises créances sur les ventes, le faisant passer de 1,05 % en 2011 à un taux de  
11 0,92 % en 2012 et de 0,91 % pour 2013. Entre 2011 et 2013, cette amélioration se  
12 traduira par une diminution de la dépense de mauvaises créances de plus de 7 M\$, soit  
13 une baisse de 8,8 % alors que les ventes augmenteront de 5,1 %.

14 En 2012, le Distributeur anticipe un taux de DMC plus élevé que celui autorisé, mais  
15 plus bas qu'en 2011. Cet écart s'explique à la fois par le vieillissement des comptes de  
16 120 jours et plus et par un nombre plus important de clients ayant déménagé sans  
17 laisser d'adresse d'emménagement engendrant un risque de non-recouvrement plus  
18 élevé.

19 Ainsi, compte tenu de l'augmentation des comptes à recevoir de 120 jours et plus en  
20 2011, du niveau d'endettement toujours élevé de ses différentes clientèles et du niveau  
21 des ventes prévues en 2012, le Distributeur estime que le taux de DMC sera plus proche  
22 de 0,92 % que du taux de DMC autorisé par la Régie pour l'année 2012 de 0,81 %.

1 En 2013, grâce à sa stratégie de recouvrement des comptes en souffrance, le  
2 Distributeur est confiant de pouvoir continuer l'amélioration de sa performance et prévoit  
3 un taux de DMC de 0,91 %. La modification aux conditions de services proposée à la  
4 pièce HQD-11, document 2 à la section 5.1 devrait permettre de poursuivre cette  
5 amélioration.